

DOSSIER DE PRESSE
LANCEMENT DE LA CAMPAGNE NATIONALE · 15 NOVEMBRE 2018

TOUCHE PAS À MON PÈRE



PMA, JAMAIS SANS PAPA

ALLIANCE VITA

TOUCHE PAS À MON PÈRE !

Au risque d'ouvrir une bataille sociétale divisant les Français, le gouvernement entend détourner la procréation médicalement assistée pour que des femmes vivant seules ou à deux puissent procréer artificiellement sans partenaire masculin, alors qu'elles ne souffrent pas d'infertilité. Résultat : **l'Etat organiserait et financerait par l'impôt la fabrication d'enfants sans père.**

C'est ce projet, confirmé par la ministre des Solidarités et de la Santé le 11 novembre, qui provoque le lancement par Alliance VITA de cette campagne nationale d'alerte et de mobilisation.

Alors que les Français plébiscitent à 93% le « rôle essentiel » du père pour les enfants, la silhouette d'un petit garçon s'invite dans le débat et s'écrie « Touche pas à mon père » ! Il appelle la Nation à se mobiliser pour qu'aucun enfant de demain ne soit amputé par l'Etat du précieux repère de la paternité.

Tugdual Derville
Délégué général d'Alliance VITA



L'ACTION

UN PETIT GARÇON INTERPELLE LA NATION

Seul, dans la rue, un petit garçon se tient debout. C'est juste une silhouette, unie, couleur bleu nuit. L'enfant est de profil, son cartable sur le dos. Bravement, son visage s'élève vers le monde des adultes. En lettres épaisses, **un cri d'indignation est tagué sur sa silhouette : « Touche pas à mon père »** ! L'explication figure plus bas : « PMA, jamais sans papa ».

Car la ministre de la Santé vient d'annoncer, au nom du gouvernement, un bouleversement radical dans la pratique de la procréation médicalement assistée. Elle serait offerte, gratuitement, à des femmes seules ou vivant en couple, sans partenaire masculin.

L'Etat organiserait ainsi la fabrication d'enfants sans père pour des femmes qui n'ont pas de problème d'infertilité.

La même silhouette se multiplie au même moment, dans 70 villes de France. Elle figure l'enfance innocente, celle de demain, qui n'a pas encore de visage, ni de voix, ni de nom. Mais qui déjà proteste.

C'est vers une Marianne sombre, vêtue de noir, en chair et en os cette fois, que se élève le visage de cet enfant. Elle représente sa chance, son seul espoir. La Nation doit se rebeller aujourd'hui pour que demain aucun enfant n'ait pas à lui demander des comptes :

<< QU'AS-TU FAIT DE MON PÈRE ? >>





Et c'est justement un père qui prend la parole. Son discours émouvant, prononcé au même moment par 70 pères, dans les 70 villes, défend le rôle essentiel de la paternité. Aucun enfant ne mérite d'en être délibérément privé, père et mère étant complémentaires. Tout enfant doit bénéficier de la meilleure chance de dire à un homme : « papa ! »

Partout, la même scène se déroule derrière une banderole portée par ceux qui lancent aujourd'hui cette grande campagne d'alerte et de mobilisation contre la « PMA sans père ». D'autres lanceur d'alerte portent des panneaux à deux faces : « Touche pas à mon père » et « Pour les enfants de demain ». Les volontaires d'Alliance VITA offrent aux passants des enveloppes argumentaires qui contiennent le bracelet blanc et bleu de la campagne ; ils les invitent à signer, sur le site Internet dédié, la pétition nationale lancée le même jour.

C'est le grand périple de cette silhouette fragile qui commence aujourd'hui. Pendant des semaines, des mois s'il le faut, on retrouvera ce petit garçon partout, de même que les enveloppes et les bracelets « Touche pas à mon père », sollicitant de nombreux pétitionnaires.

Dès vendredi les équipes de volontaires alerteront les Français dans les gares, les marchés, les centres-villes.

La mobilisation générale est lancée.

Pour
93%
des Français,
les pères ont
un rôle essentiel
pour les enfants*

*Sondage IFOP 2018

AUJOURD'HUI
LE GOUVERNEMENT ENVISAGE
DE PRIVER DÉLIBÉRÉMENT
DES ENFANTS DE PÈRE
EN DONNANT ACCÈS À LA PMA*
AUX FEMMES CÉLIBATAIRES
OU VIVANT ENSEMBLE.

*PMA : Procréation Médicalement Assistée

61%
des Français estiment qu'il faut privilégier
le besoin de chaque enfant d'avoir un père
en réservant la PMA aux couples homme-femme
ayant un problème d'infertilité.

Sondage IFOP 2018



PÉTITION

L'APPEL AU PRÉSIDENT EMMANUEL MACRON

Monsieur le Président de la République, vous avez affirmé vouloir relever le défi d'une société plus juste.

Au nom du droit des enfants, renoncez à légaliser et financer une PMA pour des femmes sans partenaire masculin.

Pour les enfants de demain, ne créez pas cette injustice.

OUI à la reconnaissance du rôle essentiel du père pour l'enfant.

NON à une PMA* qui priverait délibérément des enfants de père.

NON à l'effacement de la paternité et de la responsabilité paternelle.

*PMA : Procréation Médicalement Assistée

SIGNEZ CETTE PÉTITION SUR :

WWW.TOUCHEPASAMONPERE.FR



70 VILLES MOBILISÉES

LANCEMENT DE LA CAMPAGNE NATIONALE

1 | BOURG-EN-BRESSE

Angle rue des Bons Enfants et rue Victor Basch

2 | SOISSONS

Place Fernand Marquigny

6 | NICE

Place Masséna

9 | FOIX

Allées de Villote

13 | MARSEILLE

Place Felix Baret

13 | AIX EN PROVENCE

Place de la Rotonde

14 | CAEN

Place Bouchard

18 | BOURGES

Place Gordaine

21 | DIJON

Place Darcy

22 | BINIC

Place le Pommelec

24 | PÉRIGUEUX

Place du général de Gaulle

25 | BESANÇON

Place Pasteur

26 | MONTEILIMAR

Carrefour Boulevard Marre-Desmarais /
rue Raymond Daujat

26 | VALENCE

Place porte neuve

27 | VERNON

Place du général de Gaulle

28 | CHARTRES

Place des Épars

29 | BREST

Bas de la rue de Siam

30 | NÎMES

Place de l'horloge

31 | TOULOUSE

Monument aux morts
(m° François Verdier)

33 | BORDEAUX

Place Saint Projet

34 | MONTPELLIER

Place de la Comédie

36 | CHATEAURoux

Place de la République

37 | TOURS

37 rue Nationale

38 | GRENOBLE

Rue Félix Poulat - Parvis abbé Pierre

43 | LE PUY EN VELAY

Place du Plot

44 | PORNIC

Place du Marchix

44 | NANTES

Angle rue du Calvaire / rue de Budapest

47 | AGEN

Kiosque à musique des graviers

49 | ANGERS

Place du Ralliement

50 | CHERBOURG

Place Charles de Gaulle

70 VILLES MOBILISÉES (SUITE)

51 | REIMS

Place Drouet D'Erlon

53 | LAVAL

Place du 11 novembre

54 | NANCY

Place Stanislas

56 | VANNES

Sur le port

57 | METZ

Angle Rue Winston Churchill / Rue des Clercs

59 | LILLE

Grand Place

60 | COMPIÈGNE

Rue napoleon devant le sephora

60 | SENLIS

Intermarché - Parking devant Porte Forêt

62 | SAINT OMER

Place Victor Hugo

62 | ARRAS

Place des Héros

63 | CLERMONT-FERRAND

Place de Jaude

64 | PAU

Place Clémenceau

64 | BAYONNE

Place Louis pasteur

65 | TARBES

Place de Verdun

67 | STRASBOURG

Place Kleber

69 | LYON 2

Place de la République

72 | LE MANS

Place de la République

73 | CHAMBÉRY

Place de Genève

74 | ANNECY

Place de la Libération

74 | THONON LES BAINS

Place du Mollard

76 | LE HAVRE

Avenue René Coty
devant le magasin Le Printemps

77 | MEAUX

Angle Rue St Etienne / rue du Gal Leclerc

77 | MELUN

Place saint Jean

78 | VERSAILLES

Angle avenue de Saint-Cloud / avenue de l'Europe

79 | NIORT

Place des Halles

85 | LA ROCHE SUR YON

Place Napoléon

86 | POITIERS

Place du Maréchal Leclerc

90 | BELFORT

Faubourg de France

92 | LA DÉFENSE

Parvis de la Défense

LE DISCOURS DES PÈRES

C'est en tant que père que j'ai accepté d'être aujourd'hui porte-paroles du lancement solennel de cette campagne nationale d'alerte et de mobilisation.

Nous sommes au même moment 70 hommes, porte-parole, dans toute la France. 70 pères qui s'expriment dans 70 villes. Et ce n'est qu'un début !

Je veux préciser le grave motif qui nous rassemble aujourd'hui et qui va nous rassembler jour après jour, avec les Français de toute condition, attachés au rôle des pères pour tous les enfants.

Pourquoi ce slogan « Touche pas à mon père ! » ?

Parce que la ministre des Solidarités et de la Santé, Agnès Buzyn, a annoncé que la révision de la loi bioéthique, bientôt présentée au Parlement, comprendra une grave rupture, une rupture inédite dans la régulation de la PMA.

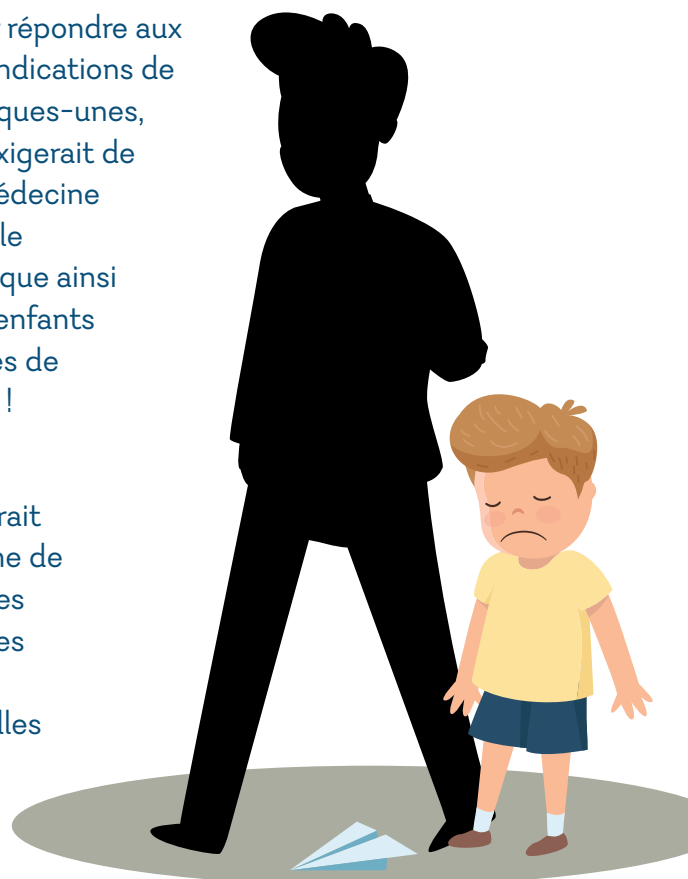
La procréation médicalement assistée est jusqu'ici réservée aux couples homme-femme ayant un problème d'infertilité. L'actuelle loi de bioéthique garantit donc à chaque enfant conçu par PMA d'avoir un père et une mère, autrement-dit de bénéficier de la parité femme-homme dans l'engendrement qui

est un principe d'écologie humaine universel.

Et voilà que Mme Buzyn veut supprimer ce critère pour donner à toutes les femmes, qu'elles soient célibataires ou vivant à deux, le droit à la PMA, alors qu'elles ne souffrent pas d'infertilité. **Autrement-dit l'Etat organiserait et financerait par l'impôt la fabrication d'enfants sans père et instaurerait un droit au sperme pour toutes les femmes, sans partenaire masculin, privant l'enfant ainsi conçu de toute paternité. Ce serait un basculement majeur pour la société !**

Pour répondre aux revendications de quelques-unes, on exigerait de la médecine qu'elle fabrique ainsi des enfants privés de père !

On créerait même de toutes pièces des familles



monoparentales alors qu'on sait que beaucoup d'entre elles subissent de grandes difficultés : 35% de ces familles vivent malheureusement sous le seuil de pauvreté et doivent être soutenues par l'Etat et la solidarité nationale.

On marche sur la tête. **Est-ce un droit de priver délibérément des enfants d'avoir un père ?** Non.

Touche pas à mon père ! : c'est le message transmis à notre Marianne, symbole de la Nation, par cet enfant de demain représenté par une silhouette fragile.

Lui aussi sera un citoyen un jour. Lui aussi mérite de naître libre et égal en droit. Il n'y a aucune raison qu'il subisse une discrimination originelle, vis-à-vis des autres enfants, celle d'être privé de père par une loi, avec la complicité des pouvoirs publics et même avec notre financement au travers de l'assurance maladie, si l'on en croit certaines déclarations qui prônent la gratuité de cette injustice.

En affirmant « PMA, jamais sans papa » au nom de cet enfant à venir, nous défendons les droits de tout enfant, et ceux des générations futures : droit d'être conçu d'un homme et d'une femme, et accueilli par un père et une mère, plutôt que d'être fabriqué à la demande voire sur commande.

Ne soyons pas naïfs : s'ajoute à ce projet le glissement évident vers l'étape suivante, la GPA ; ce

système des mères porteuses fait déjà scandale dans d'autres pays en marchandisant, cette fois, le corps des femmes.

Mais pourquoi oser prendre la parole aujourd'hui, en tant que pères ? Car il nous arrive trop souvent d'être défaillants, absents. Mais sommes-nous pour autant accessoires ?

Un récent sondage a demandé leur avis aux Français ? Eh bien :

- 93%, soit la quasi-totalité de nos concitoyens, plébiscitent le rôle du père en l'estimant essentiel pour l'enfant ;
- Les trois quarts reconnaissent la complémentarité entre le père et la mère ;
- 89% estiment que l'absence d'un père est une chose qui marque toute la vie ; et 85% qu'« elle peut entraîner chez l'enfant des difficultés personnelles ».

Dans une société en manque de repères – nous le savons parfaitement – fabriquer des enfants sans père, c'est nier l'importance de la paternité. Et inciter les hommes à donner leur sperme, en se désintéressant des enfants ainsi conçus, comme l'envisage le Gouvernement, c'est encourager notre irresponsabilité.

Ne laissons pas croire que notre rôle peut être réduit à celui d'un donneur de gamètes se dégageant de toute responsabilité paternelle.

Et surtout, soyons honnêtes dans la façon d'interroger les Français ; si on leur demande de choisir, 61% veulent qu'on privilégie le besoin de chaque enfant d'avoir une mère et un père plutôt que celui de concevoir par PMA un enfant privé de père, pour des femmes seules ou vivant à deux. Et ce taux monte à 72% chez les Français qui sont déjà pères.

Aujourd'hui, c'est un grand mouvement qui naît.

Pour tous les Français, nous appelons à l'engagement des pères, contre un projet injuste, qui nie leur rôle, leur spécificité et leur importance, et qui entend réduire les hommes à des géniteurs irresponsables.

Nous voulons réunir les femmes et les hommes de toutes les générations, parents ou pas, et de toutes les sensibilités politiques ou philosophiques, qui voient dans la paternité un bien commun de tous et de toute l'humanité.

A partir de demain, la campagne « Touche pas à mon père ! » va se déployer dans toute la France, au plus près des Français.

- Nous multiplierons ces prochains jours les initiatives pour diffuser ces enveloppes aux couleurs de notre campagne qui contiennent notre message et le bracelet de cette campagne.

- Nous nous tournerons vers les parlementaires pour qu'eux aussi défendent les pères.

- Une pétition nationale est lancée aujourd'hui sur le site touchepasamonpere.fr à destination du président de la République, parfois désigné comme « père de la Nation », pour qu'il défende le rôle et la place du père dans la société, dès la procréation.

Vous le savez bien, c'est pour les enfants, ceux d'aujourd'hui mais aussi ceux de demain, que nous agissons. Ils nous donnent cette force. En se tenant bravement debout au milieu de nous, ce petit garçon fragile les représente tous. Et nous sommes déterminés à faire entendre sa voix au plus haut sommet de l'Etat :
« PMA, jamais sans papa ! »



PMA SANS PÈRE

LE SONDAGE*

Le questionnement croissant sur le rôle du père ces dernières années aurait pu nous faire oublier l'importance de celui-ci. à travers ce sondage, les Français nous adressent un « rappel à l'ordre ». Le rôle du père est bien, selon, eux, « essentiel » et le dogme de l'indifférenciation père-mère est largement rejeté. Cela se confirme encore davantage lorsque sont pointées les conséquences de l'absence de père.

Questionnés sur l'ouverture de la PMA, les Français expriment un point de vue tranché : une PMA qui prive l'enfant de père est largement reconnue comme injuste. Il apparaît ainsi clairement que le fait de connaître son père relève de l'intérêt supérieur de l'enfant pour une majorité de nos concitoyens.

Et cette opinion est encore davantage partagée par les pères, démontrant que l'expérience de la paternité incite à défendre celle-ci.

***CETTE ENQUÊTE A ÉTÉ MENÉE ENTRE LE 7 ET LE 11 JUIN 2018 SELON LA MÉTHODE DES QUOTAS PAR L'IFOP, AUPRÈS D'UN ÉCHANTILLON DE 2 016 PERSONNES, REPRÉSENTATIF DE LA POPULATION FRANÇAISE, ÂGÉE DE 18 ANS ET PLUS.**

WWW.IFOP.COM/PUBLICATION/LES-FRANCAIS-ET-LA-PATERNITE/



les pères
ont un rôle essentiel
pour les enfants.

73%

DES FRANÇAIS

considèrent que les rôles
du père et de la mère
sont différents
et complémentaires.



CONTRE
27%

qui considèrent
que les rôles du père et de la mère
sont identiques et interchangeables.

89%

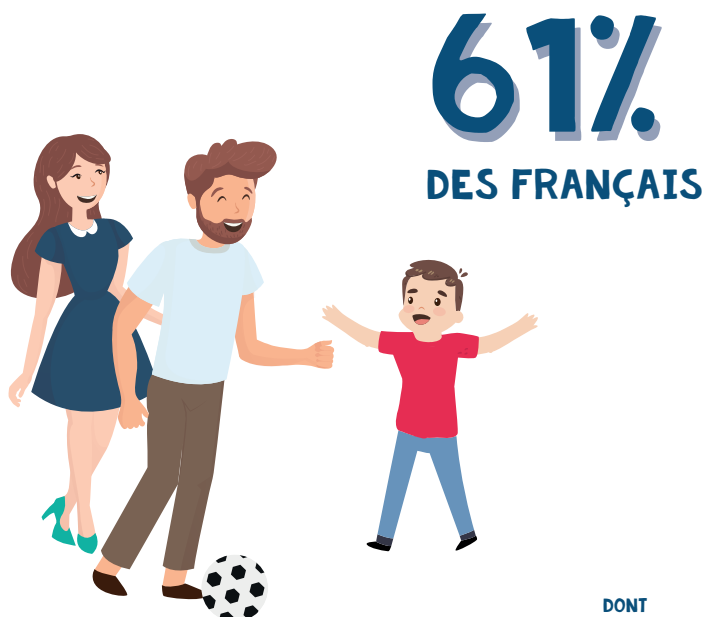
DES FRANÇAIS

estiment que
l'absence de père est
« quelque chose
qui marque toute la vie ».



85%

estiment que
l'absence de père
« peut entraîner chez l'enfant
des difficultés personnelles ».



estiment qu'« il faut privilégier le besoin de chaque enfant d'avoir un père en réservant la PMA aux couples homme-femme ayant un problème d'infertilité ».

DONT
68%
DES HOMMES



&



72%
PARMI CEUX QUI
SONT DÉJÀ PÈRES

39%
DES FRANÇAIS

pensent « qu'il faut privilégier le désir d'enfant en permettant la PMA sans père pour les femmes seules ou les couples de femmes ».

62%
DES FRANÇAIS

trouvent qu'être né d'une PMA sans père leur pèserait.



ANALYSE

PMA : OÙ EN EST LE DÉBAT ?

Le Gouvernement dit avoir l'intention d'inclure la procréation médicalement assistée (PMA) pour toutes les femmes dans le futur projet de loi bioéthique, tout en laissant filtrer des interrogations non résolues quant à son application.

Le dimanche 21 octobre Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé,, interrogée dans le Grand Jury RTL a déclaré que : *« c'est la seule mesure qui figurera de façon claire et nette dans cette loi, puisque tous les feux sont au vert du côté du Conseil Consultatif National d'Éthique, du côté du Conseil d'Etat, des parlementaires¹ »*.



Quelques jours après, elle précise sa position dans le Journal du Dimanche du 11 novembre 2018 :

Sur la filiation : la ministre se dit favorable à une démarche de reconnaissance avant la naissance par la femme qui ne porte pas l'enfant mais elle précise : *« Je ne veux pas qu'on nie la présence d'un tiers donneur masculin, ce serait aberrant. Il faut faire apparaître que cette filiation est d'un autre type. »* Elle se dit favorable à l'ouverture de l'accès aux origines et 18 ans lui paraît être un bon âge, tout en craignant la démotivation d'éventuels donneurs.

Sur le remboursement par la sécurité sociale : elle s'était déjà exprimée sur ce sujet favorablement alors que jusque-là, conformément à la mission du système de protection sociale, le remboursement est pris en charge en raison de pathologie d'infertilité médicalement constatée.

LE CADRE LÉGAL ACTUEL

Les contours de la PMA sont définis par l'article L. 2141-2 du code de la Santé publique.

L'assistance médicale à la procréation a pour objet

- de remédier à l'infertilité d'un couple ;
- ou d'éviter à l'enfant ou à un membre du couple la transmission d'une maladie d'une particulière gravité.

Le caractère pathologique de l'infertilité doit être médicalement diagnostiqué.

L'homme et la femme formant le couple doivent être vivants, en âge de procréer et consentir préalablement au transfert des embryons ou à l'insémination.

Font obstacle à l'insémination ou au transfert des embryons le décès d'un des membres du couple, le dépôt d'une requête en divorce ou en séparation de corps ou la cessation de la communauté de vie.

LE CAS SPÉCIFIQUE DE LA PMA AVEC DONNEUR

Le recours à un donneur de gamètes n'est pas une pratique banale : pour 96% des PMA, les tentatives d'insémination ou de fécondations in vitro (FIV) sont réalisées avec les gamètes des deux membres du couple. Environ 1 300 enfants naissent chaque année par don de gamètes en grande majorité par don de sperme, soit 5 % des enfants nés par PMA.

L'impact de la proposition d'insémination ou de FIV avec donneur et la question de la rupture du lien biologique ont été longtemps sous-estimés. L'anonymat du don, garanti en France, entre en contradiction avec le principe d'indisponibilité du corps et le droit à connaître ses parents[2]. Compte tenu des enjeux éthiques et humains, la loi exige des parents qui recourent au don de gamètes de produire un consentement devant le juge ou le notaire pour garantir à l'enfant ainsi né d'avoir un père et une mère.

Les débats sur la levée de l'anonymat en matière de procréation artificielle changent de nature avec le développement des méga-bases de données médicales. Un Français[3] de 34 ans, né par insémination avec donneur, a retrouvé son père biologique en utilisant un test génétique effectué auprès d'une société américaine, rendant la levée de l'anonymat rétroactive et inéluctable. Si cette levée de l'anonymat peut aider certains enfants issus de don à surmonter un vide existentiel, elle ne supprime cependant pas l'injustice d'une filiation confuse et éclatée. En réalité, elle ne résout que partiellement une forme de maltraitance originelle, à laquelle les enfants sont forcés de s'adapter; celle d'être séparés délibérément et définitivement de celui ou celle qui a participé à leur venue au monde.

L'expression des enfants aujourd'hui devenus majeurs, doit nous inciter à ne pas banaliser la PMA avec donneur.

TOUS LES FEUX NE SONT PAS AUX VERTS

Les Etats généraux de la bioéthique ont mis en lumière qu'il n'y avait pas de «consensus» sur ce sujet sensible. Le Pr Jean-François Delfraissy, président du Comité Consultatif National d'Éthique (CCNE), le reconnaît également. *«Des différences profondes s'expriment dans la société civile»*, pointe le rapport du CCNE issu de ces Etats généraux. Sur le site Internet dédié, les votes contre la PMA dépassaient les 80% des citoyens.

L'avis 126 du CCNE sur les demandes sociétales de recours à l'assistance médicale à la procréation rendu public le 27 juin 2017, est loin d'être consensuel.

Tout en reconnaissant qu'une telle mesure *« modifie profondément les relations de l'enfant à son environnement familial »*, le CCNE considère que l'Insémination avec donneur (IAD) *«peut se concevoir pour pallier une souffrance induite par une infécondité résultant d'orientations personnelles »*. Il estime



PAR
CAROLINE ROUX

Déléguée générale adjointe d'Alliance VITA et directrice de VITA international

INFERTILITÉ ET PMA OÙ EST LA PRIORITÉ ?

L'infertilité est devenue un enjeu sanitaire majeur. 1 couple sur 6 consulte[1], et 1 sur 10 poursuit des traitements.

Les scientifiques attribuent la croissance de l'infertilité à des facteurs environnementaux (pesticides, perturbateurs endocriniens[2], pollution, ...) ou aux modes de vie (stress, tabagisme, cannabis, obésité, etc.) ainsi qu'au retard de l'âge de la maternité.

La principale réponse à l'infertilité est aujourd'hui constituée par les techniques de PMA qui pallient mais ne la soignent pas. Or, la moitié des couples n'auront pas d'enfant à l'issue.

L'urgence est d'engager des véritables recherches sur les causes de l'infertilité pour : d'une part mettre en œuvre une véritable politique de prévention et, d'autre part, chercher des thérapies de restauration de la fertilité.

également que cela n'impliquerait pas de violence dans les relations entre les différents acteurs.

Un quart des membres du CNCE ont exprimé une position divergente. Globalement beaucoup de questions éthiques et pratiques sont présentées comme des points de butée auquel le Comité n'apporte pas de réponse : le rôle comme la définition du père, la différence de situation entre les couples de femmes et les femmes seules, la question de la rareté des dons de gamètes et des risques de marchandisation que celle-ci entraîne, la limite entre le pathologique et le sociétal.

« Ne pas s'engager dans un processus qui organiserait l'absence de père, ou considérer qu'il s'agit de représentations en pleine mutation et que l'on ignore encore aujourd'hui, comment les sujets concernés vont se construire dans ces nouvelles situations, constituent l'une des expressions de ce point de butée. »

L'avis 129 de septembre 2018 sur la révision de la loi bioéthique reprend la même position.

Le Conseil d'Etat dans son rapport de juin 2018 ne commande ni le statu quo, ni l'évolution. Il reconnaît clairement qu' « *Aucun principe juridique n'impose en effet l'extension de l'accès à la PMA. Ni le fait que l'adoption soit ouverte aux couples de femmes et aux personnes seules, ni le principe d'égalité, ni le droit au respect de la vie privée, ni la liberté de procréer, pas plus que l'interdiction des discriminations, ne rendent nécessaire l'ouverture d'accès à l'AMP.* »

Quant aux rapports parlementaires, ils ne sont pas terminés pour certains.

L'Office parlementaire d'évaluation des Choix scientifiques et technologique (OPECST) ne prend pas position sur l'extension de la PMA. Parce qu'elle est essentiellement de motivation sociétale, cette question sort du cadre spécifique des objectifs du rapport, tel que le prévoit l'article 47 de la loi relative à la bioéthique du 7 juillet 2011, qui vise une évaluation de l'application de la loi de 2011. Cependant le PECST préconise au cas où l'accès de la PMA serait élargi par la loi aux couples de femmes et aux femmes seules, d'anticiper puis de prendre en compte un certain nombre de conséquences sur les plans législatif et juridique mais également médical et sociétal.

En ce qui concerne la position de la mission parlementaire d'information sur la révision de la loi relative à la bioéthique, son rapport ne sera rendu que fin novembre.

[1] <https://www.rtl.fr/actu/politique/agnes-buzyn-est-l-invitee-du-grand-jury-rtl-le-figaro-lci-dimanche-7795240398>

https://www.lemonde.fr/bioethique/article/2018/10/21/la-pma-pour-toutes-les-femmes-figurera-dans-la-loi-de-bioethique-assure-agnes-buzyn_5372586_5243590.html

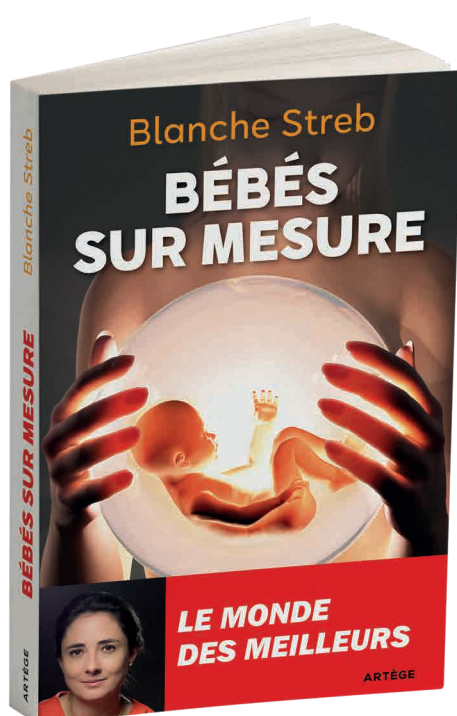
[2] Convention relative des droits de l'enfant - ONU

[3] http://www.libération.fr/france/2018/01/15/don-de-sperme-le-jour-ou-arthur-kermalvezen-a-retrouve-son-geniteur_1622583

BÉBÉS SUR MESURE

LE MONDE DES MEILLEURS

Un livre qui explore ce qui se trame dans le secret des labos, où des bébés génétiquement modifiés sont déjà nés.



BLANCHE STREB
est docteur en pharmacie. Après 12 ans dans l'industrie pharmaceutique, elle a rejoint Alliance VITA comme directrice de la formation et de la recherche.

“

Nous sommes en état d'urgence éthique, en France mais pas seulement. Le Gouvernement laisse entendre que la PMA sans partenaire masculin pourrait être autorisée. Le simple fait d'évoquer une telle rupture démontre que nous sommes sur le point de basculer vers un droit à l'enfant, ni plus ni moins. Et dans toutes les situations, même celles n'ayant aucun lien avec l'infertilité. Le droit à l'enfant est la première étape du bébé à la carte. Ce qu'on observe à l'étranger : Etats-Unis, Belgique, Espagne, Chypre, Ukraine, etc. où le marché de la procréation et de la sélection se déploie, doit nous alerter ! Avoir le droit de passer commande d'un enfant, est-ce vraiment ce que nous souhaitons pour notre pays ? Les débats autour de la PMA sans père qui ont lieu mettent en lumière que les Français n'y sont pas favorables. La société « n'est pas prête ». L'intérêt supérieur de l'enfant reste, heureusement, bien présent dans les esprits.

”



« Dans les sujets douloureux, l'émotion prend le pas sur la raison, et les larmes peuvent devenir des armes. Mais celui qui souffre, s'il doit toujours être soutenu avec compassion, n'a pas nécessairement raison. La souffrance ne doit pas servir de passe-droit à des transgressions éthiques d'une portée plus large et plus grave encore. Parfois, cette vérité devrait être dite : certaines procréations ne sont pas possibles ou ne sont pas souhaitables. Cette vérité libérerait la société, le politique, la science et la médecine du lourd poids de penser devoir assouvir le « désir de l'enfant à tout prix ».

“

SOUFFRANCE ET VÉRITÉ

”

« De plus en plus, l'enfant est vu comme un droit. Les revendications en ce sens ne cessent de se faire entendre, bruyamment, et souvent par des minorités agissantes qui souhaitent libéraliser ce grand marché de la procréation. Dans certains pays, tout est possible : vente de gamètes, FIV pour des femmes de plus de 65 ans, location de mères porteuses pour les couples d'hommes ou les personnes célibataires, des grands-mères sont enceintes de leur petit-fils, des femmes portent l'enfant obtenu par fécondation d'un ovule acheté et du sperme congelé de leur fils déjà décédé...

“

POUR LE DROIT DE L'ENFANT ET NON POUR LE DROIT À L'ENFANT

”

Dans nombre de situations (FIV, dons de gamètes, GPA), la personne ou le couple ne redevient pas fertile. L'infertilité n'est que contournée, pas restaurée, si bien que si l'enfant naît malgré tout, ce n'est pas de l'union mais de la technique. Le succès de la technique, considéré dans la naissance d'un enfant, n'est pas nécessairement lié à la guérison ou même la restauration de la fertilité, si bien que la blessure d'origine peut rester la même.

Ce n'est pas « rien » ce désir. Ce désir se transforme en « quelqu'un d'autre ». Ce désir, s'il devient dévorant, peut aboutir à tout tenter, à perdre ses repères éthiques, à ne plus voir que la fin, l'enfant, tout en occultant les moyens. Dans une société du « tout, tout de suite », une « société presse-bouton », on ne sait plus attendre, alors même que nos désirs ont besoin de mûrir, de faire quelques allers-retours entre notre cœur, notre tête, notre conscience. Parfois, nous devons réapprendre à consentir, à renoncer... »

PRÉSENTATION

ALLIANCE VITA

Créée en 1993 lors des premières lois de bioéthique, Alliance VITA soutient les personnes fragilisées par les épreuves de la vie.

Elle œuvre autour de 5 missions :

1. ÉCOUTER ET ACCOMPAGNER DES PERSONNES EN DIFFICULTÉ

Alliance VITA s'appuie sur ses 2 services d'écoute, SOS Bébé et SOS Fin de vie. Environ 50 écoutants, experts et médecins y sont engagés quotidiennement pour apporter à chacun l'aide ou le conseil dont il a besoin. Près de 3 000 personnes sont accompagnées chaque année.



SOS Bébé (www.sosbebe.org) soutient toutes les personnes femmes ou hommes, confrontés à des questions et difficultés liées à la grossesse et à la maternité.

SOS Fin de vie (www.sosfindevie.org) permet aux personnes très malades, à leurs proches et au personnel de santé de poser toutes leurs questions liées à la fin de vie ou à la grande dépendance.

2. RÉVÉLER ET DÉCRYPTER LES ENJEUX BIOÉTHIQUES

Alliance VITA effectue un travail d'étude et de réflexion sur les enjeux bioéthiques et un décryptage approfondi de l'actualité bioéthique. Cette réflexion de terrain donne lieu à des publications, conférences et débats ainsi que des collaborations avec des experts scientifiques, médicaux, juridiques et sciences sociales.

3. ALERTER ET RENCONTRER LES DÉCIDEURS POLITIQUES

Des années de rencontres avec les élus, de décryptage et d'analyse des réformes et lois ont valu à Alliance VITA d'être reconnue comme expert de référence sur les sujets qui concernent la famille et la vie.

4. INTERVENIR ET DÉBATTRE DANS LES MÉDIAS

Alliance VITA intervient régulièrement dans les médias pour sensibiliser à la protection de la vie et au respect de la dignité humaine sur un grand nombre de sujets tels que l'avortement, la fin de vie, l'embryon et la PMA/GPA...

5. SENSIBILISER ET FORMER LE GRAND PUBLIC

Alliance VITA alerte les décideurs et le grand public par des campagnes nationales et internationales d'information. Elle a développé des cycles de formations autour de la bioéthique tels que l'Université de la vie tout public, les Master Class pour les 18-25 ans, ainsi que des conférences régulières.

Alliance VITA s'appuie sur un réseau de plus de 1100 volontaires engagés dans ses équipes départementales.

Président : François-Xavier Pérès

Délégué général : Tugdual Derville

Déléguée générale adjointe: Caroline Roux

Alliance VITA
www.alliancevita.org



WWW.ALLIANCEVITA.ORG

